



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la citoyenneté
et des élections

Section de la citoyenneté

Contact : pref-professions-reglementees-route@seine-maritime.gouv.fr

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C)

Administration

État – Préfecture de la Seine-Maritime

Objet de la consultation

**Concession de service public pour le dépannage et le
remorquage des véhicules légers sur des sections de
voies express ou autoroutes non concédées dans le
département de la Seine-Maritime**

Date limite de réception des candidatures : jeudi 29 février 2024 à 23h59

Le présent R.C comporte 37 pages dont celle-ci

Sommaire

Article 1 – Objet de la consultation.....	3
Article 2 – Forme de la consultation.....	4
Article 3 – Organisation générale de la consultation.....	4
a) Composition du dossier de consultation.....	4
b) Modalités de consultation.....	5
c) Critères d’appréciation des offres.....	5
d) Prise en charge des coûts d’exploitation et rémunération du dépanneur agréé.....	5
e) Durée et modalités de l’agrément du dépanneur agréé.....	6
f) Principales obligations relatives aux conditions d’agrément prévues au cahier des charges dépannage.....	6
g) Répartition géographique et permanences.....	6
h) Recevabilité des candidatures.....	7
Article 4 – Composition du dossier de candidature.....	7
Article 5 – Composition du dossier d’offre.....	8
Article 6 – Conditions d’envoi des candidatures et des offres.....	8
Article 7 – Modifications de détail au dossier de consultation.....	10
Article 8 – Renseignements complémentaires.....	10
Article 9 – Procédure de recours.....	10
Signature.....	10
Annexe 1.....	11
PIÈCE N°1.....	16
PIÈCE N°2.....	20
PIÈCE N°3.....	21
PIÈCE N°4.....	22
PIÈCE N°5.....	23
PIÈCE N°6.....	24
PIÈCE N°7.....	25
PIÈCE N°8.....	26
PIÈCE N°9.....	27
PIÈCE N°10.....	28
PIÈCE N°11.....	29
PIÈCE N°12.....	30
PIÈCE N°13.....	31
PIÈCE N°14.....	32
PIÈCE N°15.....	33
PIÈCE A.....	35
PIÈCE B.....	37

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Autorité concédante :

Le préfet de la Seine-Maritime pour l'État.

Adresse : Préfecture de Seine-Maritime – 7, place de la Madeleine – CS 16 036 – 76 036 Rouen cedex.

Tél : 02 32 76 50 00

Courriel : pref-professions-reglementees-route@seine-maritime.gouv.fr

Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation, a pour objet un appel à candidatures pour la passation d'un contrat de concession de services de dépannage et de remorquage des véhicules légers sur des sections de voies express ou autoroutes non concédées pour le compte de l'État représenté par le Préfet de la Seine-Maritime.

Le présent règlement encadre l'appel à candidature pour les secteurs suivants :

	Secteurs géographiques	Nombre de dépanneurs agréés	Points kilométriques
SECTEUR 1	A 131/N282/N182 Le Havre – Tancarville	2	PR16+500 – PR33+330 PR0+000 – PR2+942 PR18+000 – PR18+500
Nombre d'entreprises maximum recherchées : 2. Le tour de service sera d'une semaine sur deux			
SECTEUR 2	A 150 / A 151 Rouen – Barentin	3	PR 0+000 – PR 11+277 PR 0+000 – PR 6+385
Nombre d'entreprises maximum recherchées : 3. Le tour de service sera d'une semaine sur trois			
SECTEUR 3	N138/N338 (Voie rapide Sud III) N1338/N2338	4	PR 9+000 – PR 15+048 PR 0+000 – PR 7+800 PR 7+800 – PR 10 PR 8+000 – PR 8+350
Nombre d'entreprises maximum recherchées : 4. Le tour de service sera d'une semaine sur quatre			

SECTEUR 4	N27	2	PR 18+801 – PR 33+900
Nombre d'entreprises maximum recherchées : 2. Le tour de service sera d'une semaine sur deux			
SECTEUR 5	N27 N2027	2	PR 33+900 – PR47+087 PR39+600 – PR49+000
Nombre d'entreprises maximum recherchées : 2. Le tour de service sera d'une semaine sur deux			
SECTEUR 6	D 418 (Rocade Sud de Rouen) + D18E	2	PR 0+0 à 4+010 – PR 0+0 à 4+397 PR 8+570 à 12+810 – PR 8+349 à 12+632
Nombre d'entreprises maximum recherchées : 2. Le tour de service sera d'une semaine sur deux			
SECTEUR 7	D 489	2	PR 0+0 – PR 8+818
Nombre d'entreprises maximum recherchées : 2. Le tour de service sera d'une semaine sur deux			

Article 2 – Forme de la consultation

La présente consultation intervient dans le cadre des dispositions prévues par le Code de la Commande Publique (CCP) relative aux contrats de concession, notamment ses articles L.3111-1 et suivants et R.3111-1 et suivants.

Le contrat de concession du service public de dépannage constitue un contrat de la commande publique ayant pour objet des services spécifiques, à savoir des services de sécurité publique et de secours.

Les règles de passation applicables à ce contrat sont prévues par les articles R.3126-1 et R.3126-14 du Code de la Commande Publique.

Article 3 – Organisation générale de la consultation

a) Composition du dossier de consultation

Les candidats pourront retirer un dossier de consultation sur le site internet de la Préfecture de la Seine-Maritime comprenant les pièces suivantes :

- le présent règlement de consultation ;
- le cahier des charges dépannage VL.

Les candidats devront remettre dans le délai fixé un dossier contenant :

- la partie « candidature »
- autant de parties « offre » que de secteurs sur lesquelles le candidat souhaite se voir agréé
- le dossier numérique sur un support de stockage amovible (clé USB ou disque dur externe)

La consultation a lieu en **UNE SEULE PHASE.**

Les candidatures sont examinées, notamment pour ce qui concerne :

- les garanties administratives, professionnelles et financières présentées ;
- la capacité à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers ;
- le respect des conditions d'agrément prévues au cahier de charges relatif au dépannage VL.

Les candidats souhaitant obtenir un agrément sur plusieurs secteurs devront remettre une offre par secteur où ils candidatent.

b) Modalités de consultation

Le dossier de candidature et le(s) dossier(s) d'offre devront être rédigée en langue française.

À tout moment, la procédure pourra être déclarée sans suite. S'il en est ainsi, les candidats en seront informés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le recours à cette faculté ne donnera pas lieu à indemnisation des candidats.

Dans l'hypothèse où l'agrément serait rejeté par la commission interdépartementale d'agrément, le préfet de la Seine-Maritime pourra décider de proposer l'agrément au candidat suivant mieux classé ou de déclarer la procédure sans suite et de la relancer sans que ces facultés ne donnent lieu à indemnisation du candidat dont l'agrément a été rejeté.

c) Critères d'appréciation des offres

Les offres ne seront déclarées recevables que si elles répondent aux conditions administratives et techniques nécessaires pour participer à la concession de service public et satisfaire aux conditions d'agrément prévues au cahier des charges. Cette recevabilité sera déterminée par les services de l'État et les gestionnaires routiers concernés.

Les offres seront ensuite appréciées en fonction de critères pondérés fixés à l'annexe 1. Une visite des installations des candidats par les services de l'État et les gestionnaires routiers concernés sera effectuée et un avis sur la conformité du dossier au cahier des charges sus-mentionné sera ensuite donné.

Après examen des offres aucune négociation ne sera réalisée avec les candidats.

d) Prise en charge des coûts d'exploitation et rémunération du dépanneur agréé

Le dépanneur agréé assurera le financement des moyens en personnels et en matériels ainsi que l'intégralité des dépenses nécessaires.

La rémunération sera assurée par la facturation aux usagers des frais afférents au dépannage ou remorquage du véhicule :

- conformément à l'arrêté ministériel relatif au tarif de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express

- et selon les tarifs pratiqués par l'entreprise pour les autres prestations concernant les véhicules légers.

e) Durée et modalités de l'agrément du dépanneur agréé

L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans pour les véhicules légers.

L'agrément est :

- attribué par le Préfet de la Seine-Maritime après avis de la commission départementale d'agrément ;
- donné à la fois au responsable de l'établissement (personne physique : propriétaire, gérant...) et à l'entreprise (personne morale) ; en cas de demande d'agrément par une entreprise disposant de plusieurs établissements, l'agrément sera examiné et attribué individuellement par site d'implantation ;
- incessible et intransmissible.

À l'issue des 5 années, les agréments feront l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

f) Principales obligations relatives aux conditions d'agrément prévues au cahier des charges dépannage

L'offre devra respecter les obligations administratives et techniques fixées au Cahier des Charges dont un exemplaire est joint au présent dossier de consultation.

Les candidats devront posséder des installations suffisamment proches de l'autoroute pour pouvoir intervenir sur place **en moins de trente minutes**, pour le dépannage et le remorquage des véhicules dont le PTAC est inférieur ou égale à 3,5 Tonnes ;

Ces installations doivent comporter au minimum :

- des locaux d'accueil avec sanitaires, destinés aux usagers,
- un atelier de réparation,
- un espace de stockage des véhicules en attente de réparation ou de réacheminement.

Ils devront également posséder le matériel nécessaire au dépannage et à l'évacuation des véhicules légers, soit au minimum deux dépanneuses homologuées par la DRIEE/DREAL/DEAL dont l'une au moins aura la capacité suffisante pour évacuer les véhicules d'un PTAC égal à 3,5 Tonnes et l'une au moins sera équipée d'une double cabine ou d'une cabine profonde, par secteur d'intervention.

Les véhicules type « 4x4 » ne sont pas autorisés pour les dépannages.

g) Répartition géographique et permanences

Les opérations de dépannage sont organisées sur les 7 secteurs définis à l'article 1 « objet de consultation ».

Le nombre de dépanneurs agréés « véhicules légers », sur chacun de ces secteurs figure également à l'article 1 « objet de consultation ».

Les fonctions de titulaire et de suppléant s'exercent sur le secteur concerné, parmi les dépanneurs agréés, à tour de rôle. A ce titre un tableau de permanence sera établi semestriellement.

Un candidat peut être agréé sur plusieurs secteurs sous réserve du respect des conditions d'intervention qui s'imposent à lui mentionnées dans le cahier des charges VL.

h) Recevabilité des candidatures

Les candidats doivent remplir les conditions administratives pour participer à une concession de service public et satisfaire aux conditions d'agrément prévues au cahier de charges « dépannage et remorquage des véhicules légers sur les voies rapides et autoroutes ».

Seront éliminés :

- Les candidats qui produisent une candidature incomplète ou contenant de faux renseignements ou documents ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure.
- Les candidatures irrecevables, présentées par un candidat qui ne peut pas participer à la procédure de passation en application des articles L.3123-1 à L.3123-14, L.3123-16 et L.3123-17 du Code de la commande publique ou qui ne possède pas les capacités ou les aptitudes exigées.
- Les offres inappropriées ou qui ne respectent pas les conditions et caractéristiques minimales indiqués dans les documents de la consultation. Est inapproprié l'offre sans rapport avec l'objet de la concession parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modifications substantielles, de répondre aux besoins et aux exigences de l'autorité concédante spécifiés dans les documents de la consultation.

Article 4 – Composition du dossier de candidature

Le dossier à remettre par les candidats contiendra obligatoirement les pièces suivantes :

- Pièce n°1 : formulaire de candidature et règlement de consultation signé
- Pièce n°2 : Copie d'une pièce d'identité du dirigeant (président, gérant, cogérants...),
- Pièce n°3 : Extrait N° 3 du casier judiciaire du/des responsable(s) juridique(s) de l'entreprise datant de moins de trois mois
- Pièce n°4 : La production du numéro unique d'identification de l'entreprise
- Pièce n°5 : Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L3123-1 et suivants
- Pièce n°6 : régularité fiscale et sociale. La déclaration sociale nominative (DSN) ou tout document justifiant la présence des personnes travaillant dans l'entreprise et justificatif du paiement ou de l'exonération de la contribution économique territoriale (CET) ou attestation de régularité de la situation fiscale de l'entreprise)
- Pièce n°7 : Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité justifiant de la contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile du dépanneur, de la couverture financière des véhicules et marchandises transportées ainsi que garantie pour les personnes transportées à titre gracieux
- Pièce n°8 : Plan de situation de l'entreprise avec descriptif complet du ou des locaux et terrains de l'entreprise (accompagné de photographies) et précisant les modalités de garde et photographie des locaux d'accueil des usagers;
- Pièce n°9 : Bail, titre de propriété ou convention de mise à disposition des locaux et terrains ;
- Pièce n°10 : Liste du personnel selon le modèle fourni en précisant les catégories de permis de conduire détenues et leur date de validité ainsi que les formations et expériences dans le domaine du dépannage (attestations, diplômes, etc.) ;
- Pièce n°11 : Pour chaque intervenant inscrit dans la pièce 10, joindre une photocopie :
 - Recto-verso du permis de conduire,

- de la qualification professionnelle dans le domaine de la réparation automobile ou du dépannage-remorquage (diplômes obtenus ou justificatif de l'expérience professionnelle dans le domaine de la réparation automobile ou du dépannage-remorquage),
- Pièce n°12 : Copie recto / verso des titres de séjour des employés ressortissants hors communauté européenne inscrits dans la pièce 10 ;
- Pièce n°13 : Liste des matériels d'Intervention de l'entreprise récapitulant pour chaque véhicule: numéro d'immatriculation / marque / type / date du contrôle technique / caractéristiques techniques particulières : taux de pollution par référence aux normes EURO 0 à EURO 6 ;
- Pièce n°14 : Copie des certificats et des autorisations de mise en circulation de tous les véhicules dont le candidat dispose au moment du dépôt de la candidature, ainsi que les conventions de mise à disposition des véhicules si ceux-ci ne sont pas immatriculés au nom du candidat ;
- Pièce n°15 : le cahier des charges dépannage VL signé et comportant le cachet de l'entreprise candidate

En cas de réponse sous forme de groupement :

- La lettre de candidature (pièce 1) indiquera l'identité du mandataire du groupement.
- L'ensemble des pièces demandées ci-dessus devra être fournie pour chacun des membres du groupement à l'exception de la lettre de candidature (pièce 1) établie pour l'ensemble du groupement par le mandataire du groupement.

Article 5 – Composition du dossier d'offre

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe extérieure cachetée qui contiendra une enveloppe intérieure également cachetée.

Si une société ou un groupement est candidat sur plusieurs secteurs géographiques, il doit présenter un dossier comportant une enveloppe intérieure pour chaque secteur.

L'enveloppe intérieure comprendra :

- Pièce A : Le descriptif de l'offre rédigé par le candidat selon le modèle fourni
- Pièce B : Une offre de prix en euros TTC complétée, datée et signée

Article 6 – Conditions d'envoi des candidatures et des offres

1) Les candidatures et les offres devront être adressées selon les modalités suivantes :

Par pli recommandé avec avis de réception postal, reçu avant le jeudi 29 février 2024 à 23h59 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Préfecture de la Seine-Maritime
DCL / BCE
7 place de la Madeleine
CS 16 036
76 036 ROUEN Cedex

2) Les dossiers et les candidatures qui parviendraient après le jeudi 29 février 2024 à 23h59 ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.

3) Les dossiers seront envoyés dans une unique enveloppe fermée, qui contiendra :

- une enveloppe comportant les pièces utiles à l'appréciation de la candidature
- une enveloppe comportant les pièces utiles à l'appréciation d'une offre par secteur demandé.
- une enveloppe comportant le dossier numérique sur un support de stockage amovible (clé USB ou disque dur externe), à l'intérieur duquel doit figurer deux dossiers ; l'un comportant les pièces relatives à la candidature et l'autre comportant les pièces utiles à l'appréciation du ou des offres. Cette enveloppe spécifique portera le nom de l'entreprise et la mention « dossier numérique » .

4) Les enveloppes intérieures porteront les mentions suivantes :

- **Pour la candidature**

« Concession de service public pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers sur le réseau des autoroutes non concédées et voies express dans le département de la Seine Maritime »

Dossier de candidature

Entreprise

NE PAS OUVRIR

- **Pour l'offre** – Constituer autant d'enveloppes que de secteurs souhaités

« Concession de service public pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers sur le réseau des autoroutes non concédées et voies express dans le département de la Seine Maritime »

Dossier d'offre

Entreprise

Secteur(s) demandé(s)

NE PAS OUVRIR

5) L'enveloppe extérieure, fermée, portera les mentions suivantes :

« Concession de service public pour le dépannage et le remorquage des véhicules légers sur le réseau des autoroutes non concédées et voies express dans le département de la Seine Maritime »

Monsieur le préfet de la Seine Maritime
Préfecture de la Seine-Maritime
DCL/BCE
7 Place de la Madeleine
CS 16 036
76 036 ROUEN Cedex

Article 7 – Modifications de détail au dossier de consultation

L'État se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Article 8 – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande écrite à l'adresse suivante :

pref-professions-reglementees-route@seine-maritime.gouv.fr

Article 9 – Procédure de recours

Tout recours pourra être déposé devant le Tribunal Administratif compétent.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des principaux recours :

- référé pré-contractuel pour manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat, sur la base des articles L 551-1 et R 551-1 du code de justice administrative (CJA) ;
- référé contractuel, après la conclusion du contrat, pour manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, dans les délais prévus par l'article R 551-7 et sur la base des articles L 551-13 et suivants du CJA ;
- référé-suspension contre les actes détachables du contrat et contre le contrat lui-même, dans le délai de 2 mois à compter de la réalisation des formalités de publicités et/ou de notification des actes détachables et de l'information de la conclusion du contrat (article L 521-1 du CJA) ;
- recours en annulation contre les actes unilatéraux détachables nécessaires à la formation du contrat, dans le délai de 2 mois à compter de la date de leur notification. Ce recours ne peut plus être exercé à compter de la signature du contrat ;
- recours en annulation du contrat lui-même, dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou de sa publication

Signature

Cachet de la société et signature valant acceptation de la totalité des éléments décrits dans le présent règlement.

Date :

Raison sociale :

Lieu :

Cachet et signature :

Annexe 1

GRILLE DES CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES OFFRES VL

LOCALISATION Temps entre entreprise et point d'accès le plus éloigné du secteur	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
entre 0 et 15 minutes	40		40
entre 16 et 25 minutes	20		
entre 26 et 30 minutes	10		
Au-delà de 30 minutes	0		
TOTAL Critère LOCALISATION			

MOYENS HUMAINS et MATÉRIELS			
VÉHICULES CONFORMES			
2 minimums obligatoires (dont au moins 1 avec CU de 3,5 T ou plus et au moins 1 avec double cabine / cabine approfondie)			
Véhicule 1 :	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
Équipements			8
Double cabine / Cabine approfondie	1,5		
Panier AR	0,5		
CU de véhicule > 3,5 T et ≤ 4,5 T	1		
CU de véhicule > 4,5 T	2		
État général			
État général du véhicule (carrosserie, maintenance, pare-brise...) à revoir	- 1		
État général de la cabine			
Propreté à revoir	- 0,5		
Encombrement à revoir	- 0,5		
Sécurité			
Bandes réfléchissantes latérales	0,5		
Avertisseur sonore de recul	0,5		
Gilets conformes à la réglementation en vigueur	0,5		
Extincteurs, pelle, balai, 3 cônes, absorbant (0,20 point par élément présent)	1		
Carburant (Essence/GO)	0,5		

État général du câble du treuil	0,5		
Signalisation de sécurité (gyrophares, feux véhicule, plaque de remorquage, si panier)	0,5		
Véhicule 2 :	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
Équipements			8
Double cabine / Cabine approfondie	1,5		
Panier AR	0,5		
CU de véhicule > 3,5 T et ≤ 4,5 T	1		
CU de véhicule > 4,5 T	2		
État général			
État général du véhicule (carrosserie, maintenance, pare-brise...) à revoir	-1		
État général de la cabine			
Propreté à revoir	-0,5		
Encombrement à revoir	-0,5		
Sécurité			
Bandes réfléchissantes latérales	0,5		
Avertisseur sonore de recul	0,5		
Gilets conformes à la réglementation en vigueur	0,5		
Extincteurs, pelle, balai, 3 cônes, absorbant (0,20 point par élément présent)	1		
Carburant (Essence/GO)	0,5		
État général du câble du treuil	0,5		
Signalisation de sécurité (gyrophares, feux véhicule, plaque de remorquage, si panier)	0,5		
Véhicules conformes supplémentaires	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
3 véhicules	3		6
≥ 4 véhicules	4		
1 véhicule est équipé d'une grue	1		
2 véhicules ont une CU ≥ à 3,5 T	1		
ATELIER	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
Outillage atelier	1		5
Matériel électronique (valise contrôle diagnostic)	1		
Pneumatiques et matériel de réparation pneus	1		
Autres matériels (batteries, pièces détachées...)	1		

État général (propreté)	1		
ÉQUIPAGES OPÉRATIONNELS (dépanneuse + personnel qualifié)			
	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
2 équipages	5		8
3 équipages ou plus	8		
HABILITATION VÉHICULE HYBRIDE AVEC MATÉRIELS SPÉCIALISÉS (NF C 18-550 (B2XL))			
	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
1 personne	1		2
2 personnes et +	2		
TOTAL Critère MOYENS HUMAINS et MATÉRIELS			37

TARIFS			
	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
DÉPANNAGE			
Main d'œuvre horaire (1)	3		9
Prix au kilomètre (hors forfait) (1)	3		
Gardiennage par jour (2)	3		
(1) 1er : 3 ; 2ème : 1 ; 3ème : 0,75 ; 4ème : 0,50 ; suivant : 0 (2) 1er : 3 ; 2ème : 1 ; 3ème : 0,50 ; suivant : 0			
	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
AFFICHAGE			
Affichage dans les véhicules	1		2
Affichage au bureau et à l'extérieur	1		
TOTAL Critère TARIFS			11

	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
LOCAUX			
Salle d'attente	0,5		9
Sanitaires – toilettes	0,5		
Accessibilité PMR (accueil et toilettes)	0,5		
Services (WIFI, Téléphone...)	0,5		
Mise à disposition de boissons	0,5		
Stockage des véhicules (parc fermé)	1		
Locaux et entreprise sous alarme / vidéosurveillance	1		
Gardiennage du parc	1		
État général (propreté)	0,5		
Démarche qualité	3		

TOTAL Critère LOCAUX			
TOTAL Critère LOCAUX			9
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	NOTE	Note du candidat	Maximum de points
Stockage des déchets (bacs adaptés)	1		3
Traçabilité de l'élimination des déchets (pneumatique, batterie, pièces usagés)	1		
Dalle étanche, séparateur hydrocarbures	1		
TOTAL Critère RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT			3
TOTAL GÉNÉRAL			100

Pièces pour le dossier de candidature

PIÈCE N°1

FORMULAIRE DE CANDIDATURE (joindre le règlement de consultation signé)

◆ Identité de l'Entreprise :

Raison Sociale :

Type de société :

Responsable(s) légal/légaux de l'entreprise :

Responsable de l'activité dépannage du site concerné par l'appel à candidatures :

.....

Adresse complète :

Mr (Mme)

N° Rue Nom de la rue

Code postal Ville :

(numéro d'appel jour/nuit activité dépannage :

(numéro d'appel de secours jour/nuit activité dépannage :

– adresse courriel de contact :

.....

◆ Activités actuelles de l'entreprise

Activité principale (à préciser) :

Dépanneur Oui Non

Si oui veuillez préciser :

- Depuis combien d'années
- Nombre total d'interventions de dépannage et remorquage réalisé au cours de l'année 2022

- Le nom des donneurs d'ordre avec lesquels vous avez conclu un contrat d'agrément (assistances, forces de l'ordre, collectivités.)

.....
.....

Mécanicien Réparateur Automobiles (MRA) Oui Non

Agent de marque Oui Non

Si oui veuillez préciser quelle marque :

Concessionnaire de marque Oui Non

Si oui veuillez préciser quelle marque :

Carrossier Oui Non

Station-Service Oui Non

Démolisseur Automobile Oui Non

Levageur Oui Non

Autres activités :

Veuillez préciser :

Loueur d'automobiles (**joindre une copie du contrat**) (*) Oui Non

Agrément Fourrière :

• Communale Oui Non

• Départementale (**joindre une copie de l'agrément**) (*) Oui Non

Licence de Transport (**joindre une copie de la licence**) (*) Oui Non

Certification dépannage (AFNOR, QUALICERT..)

(**joindre copie de la certification à jour**) (*) Oui Non

(*) Tous les documents ci-dessus doivent être remis en cours de validité

◆ **Locaux**

- Surface des bâtiments M²
- Surface du parc fermé M²
- Nombre de véhicules pouvant être stockés à l'abri
- Accueil de la clientèle (services et autres) :
 - Affichage des tarifs de l'entreprise
 - Dans les véhicules d'intervention Oui Non
 - Dans les bureaux et à l'extérieur Oui Non
 - Employé(e) administrative à l'accueil Oui Non
 - Espace accueil
 - Toilettes réservées à la clientèle Oui Non
 - Salle d'attente Indépendante (4 chaises minimum) : Oui Non
 - Accès salle d'attente client **seul** 24h/24
 - avec toilettes et chauffage Oui Non
 - Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite
 - Accueil Oui Non
 - Toilettes Oui Non
 - Mise à disposition de boissons froides ou chaudes (ou distributeur de boissons) Oui Non
 - Wi-Fi (code affiché) Oui Non
 - Parc Fermé (>10 véhicules légers) Oui Non
 - Parc sécurisé : Oui Non
 - Prise en charge Assistance Oui Non
 - Paiement CB accepté :
 - Dans les locaux de l'entreprise Oui Non
 - Dans les véhicules de dépannage Oui Non
 - Paiement à distance : Oui Non
 - Borne de recharge véhicule électrique Oui Non

◆ **Atelier et magasin**

- Liste outillage principal : pont élévateur, matériel pour pneumatiques, analyseur de gaz, réglage, allumage, injection, carburation, valise de diagnostic, etc...

.....
.....
.....

- Magasins de pièces détachées : stocks, marques, principales références

.....
.....
.....

- Stocks de batteries neuves : nombre, marques, principales références

.....
.....

- Stocks de pneumatiques neufs : nombre, marques, principales références

.....
.....

- Matériel spécifique pour le dépannage-remorquage : Dolly ou chariot, sabot moto, pompe pour erreur de carburant, kit d'ouverture de portières...

.....
.....

- Type d'organisation, jour, nuit, week-end et jours fériés, des astreintes dépannage 24h/24 de l'entreprise

.....
.....

✓ **Potentiel de l'entreprise**

Nombre d'interventions simultanées réalisables par l'entreprise :

- Pendant les heures d'ouverture de l'entreprise
- En dehors des heures d'ouverture de l'entreprise

PIÈCE N°2

(à fournir)

Copie d'une pièce d'identité du dirigeant (président, gérant, cogérants...),

PIÈCE N°3

(à fournir)

Extrait N° 3 du casier judiciaire du/des responsable(s) juridique(s) de l'entreprise datant de moins de trois mois

PIÈCE N°4

(à compléter)

Numéro unique d'identification de l'entreprise :

.....

PIÈCE N°5

(A compléter et à signer)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Le candidat déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévue aux articles L.3123-1 et suivants du Code de la commande publique.

L'article L.3123-1 du Code de la commande publique, dispose que :

« Sont exclues de la procédure de passation des contrats de concession les personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2, 4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts, et pour les contrats de concession qui ne sont pas des contrats de concession de défense ou de sécurité aux articles 225-4-1 et 225-4-7 du code pénal, ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne. La condamnation définitive pour l'une de ces infractions ou pour recel d'une de ces infractions d'un membre de l'organe de gestion, d'administration, de direction ou de surveillance ou d'une personne physique qui détient un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle d'une personne morale entraîne l'exclusion de la procédure de passation des contrats de concession de cette personne morale, tant que cette personne physique exerce ces fonctions.

L'exclusion de la procédure de passation des contrats de concession au titre du présent article s'applique pour une durée de cinq ans à compter du prononcé de la condamnation.

Cette exclusion n'est pas applicable en cas d'obtention d'un sursis en application des articles 132-31 ou 132-32 du code pénal, d'un ajournement du prononcé de la peine en application des articles 132-58 à 132-62 du même code ou d'un relèvement de peine en application de l'article 132-21 dudit code ou des articles 702-1 ou 703 du code de procédure pénale ».

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, la signature de la présente déclaration vaut acceptation de la disposition sus-mentionnée.

Date :

Signature :

PIÈCE N°6

(à fournir)

Attestation de régularité fiscale et sociale

- ◆ copie du justificatif du paiement ou de l'exonération de la contribution économique territoriale (CET) (ou attestation de régularité de la situation fiscale de l'entreprise).
- ◆ Copie de la déclaration sociale nominative (DSN) ou tout document justifiant la présence des personnes travaillant dans l'entreprise.

PIÈCE N°7

(à fournir)

Justificatif d'assurance

Copie de l'attestation d'assurance, en cours de validité précisant :

- ◆ la garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle du dépanneur ;
- ◆ la couverture financière des véhicules et des marchandises transportées ;
- ◆ la mention concernant les personnes transportées à titre gracieux ou gratuit.

PIÈCE N°8

(à fournir)

Caractéristiques de l'établissement

- ◆ Plan de situation de l'entreprise
- ◆ Descriptif complet du ou des locaux et terrains de l'entreprise accompagné de photographie
- ◆ Explicatif sur les modalités de garde et/ou de surveillance des locaux
- ◆ Photographie des locaux et équipements mis à disposition de l'utilisateur.

PIÈCE N°9

(à fournir)

Bail, titre de propriété ou convention de mise à disposition des locaux
et terrains

PIÈCE N°10

(à compléter)

Liste du personnel de l'entreprise

N° de ligne	Nom	Prénoms	Fonction	Qualification professionnelle	Permis de conduire (catégories)	Date de validité
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

PIÈCE N°11

(à fournir)

Permis de conduire, qualification professionnelle

Pour chaque intervenant inscrit dans la pièce N° 10, joindre une photocopie :

- ◆ Recto-verso du permis de conduire,
- ◆ De la qualification professionnelle dans le domaine de la réparation automobile ou du dépannage-remorquage (diplômes obtenus ou attestation(s) de(s) employeur(s) précédent(s) justifiant de 3 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la réparation automobile ou du dépannage-remorquage),

PIÈCE N°12

(à fournir)

Copie recto / verso des titres de séjour des employés ressortissants
hors communauté européenne inscrits dans la pièce 10

PIÈCES N°13

(Tableau à compléter)

PRÉSENCE ET NOMBRE DE MATÉRIEL DE DÉPANNAGE DE L'ENTREPRISE

N° de ligne	VÉHICULE /MARQUE VÉHICULE et TYPE N° IMMATRICULATION	ÉQUIPEMENT (1)	MOYENS DE COMMUNICATION	CARTE BLANCHE						CERTIFICAT D'IMMATRICULATION				
				CATÉGORIE	DATE FIN DE VALIDITÉ	PUISSANCE AU CROCHET	P.T. EN ORDRE DE MARCHÉ (POM)	P.T. AUTORISÉ EN CHARGE (PTC)	P.T. AUTORISÉ EN CHARGE DU VÉHICULE REMORQUE	POIDS A VIDE (P.V.)	POIDS TOTAL EN CHARGE (P.T.C)	POIDS TOTAL ROULANT (P.T.R.)	NOMBRE DE PLACES ASSISES	DATE FIN DE VALIDITÉ CONTRÔLE TECHNIQUE
1														
2														
3														
4														
5														
6														

(1) À préciser pour l'activité VL : Cabine approfondie, double cabine, treuil, grue auxiliaire, plateau basculant, coulissant ...

PIÈCE N°14

(à fournir)

Justificatifs relatifs aux véhicules et matériels de l'établissement

- ◆ Copie recto-verso des certificats d'immatriculation à jour des contrôles techniques et des autorisations de mise en circulation de tous les véhicules dont le candidat dispose au moment du dépôt de la candidature.
- ◆ Copie des conventions de mise à disposition des véhicules si ceux-ci ne sont pas immatriculés au nom du candidat

Chaque carte blanche devra être associée au certificat d'immatriculation correspondant .

PIÈCE N°15

(à fournir)

Cahier des charges dépannage VL signé et comportant le cachet de l'entreprise candidate

Pièces pour le dossier d'offre

PIÈCE A

DESCRIPTIF DE L'OFFRE (à compléter)

Le descriptif de l'offre devra préciser, conformément au modèle ci-après, la situation des candidats, les moyens qui seront mis en œuvre pour réaliser les prestations sur **le secteur demandé**.

Les documents demandés dans le descriptif de l'offre devront être annexés à ce dernier.

Secteur demandé	
Nom de l'entreprise	
Nom du responsable	
Pour un groupement : composition et répartition des prestations que chacun des membres s'engage à exécuter	

Partie 1 : La capacité à intervenir rapidement en tout point du secteur .

Situation de l'entreprise :

	En kilomètres	En temps
Distance entre le garage et le point d'accès le plus proche du secteur demandé		
Distance entre le garage et le point le plus éloigné du secteur demandé		

- Fournir un plan de situation (carte routière ou vue satellite) identifiant la situation géographique des installations du candidat (par un rond rouge) par rapport aux secteurs des voiries concernées par la demande (surlignées en jaune).
- Fournir des relevés d'itinéraires élaborés à partir du site Mappy (<https://fr.mappy.com/>) configuré en véhicule lourds permettant d'apprécier sa capacité à rejoindre en moins de 30 minutes les extrémités des voies où son intervention sera demandée. Le temps nécessaire pour chaque extrémité sera précisé.

Partie 2 : Performance des moyens mis en œuvre par l'entreprise

1) Moyens humains que le candidat prévoit d'affecter à la prestation **sur le secteur demandé**.

N° de la ligne du tableau de la pièce n°10	Nom	Prénom	fonction

2) Véhicules techniques et matériels spécialisés que le candidat prévoit d'affecter à la prestation **sur le secteur demandé**

Pour rappel, au minimum deux dépanneuses homologuées par la DRIEE/DREAL/DEAL dont l'une au moins aura la capacité suffisante pour évacuer les véhicules d'un PTAC égal à 3,5 Tonnes et l'une au moins sera équipée d'une double cabine ou d'une cabine profonde, **par secteurs demandés**. Les véhicules type « 4x4 » ne sont pas autorisés pour les dépannages.

N° de la ligne du tableau de la pièce n°13	Véhicule /marque véhicule et type	N° immatriculation	Équipement(s)

PIÈCE B

Grille Tarifaire (à compléter)

Prix des prestations VL Hors Autoroute

TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU

Objet	Prix Unitaire HT
Main d'œuvre sur place au-delà des 30 mn comprises dans le forfait autoroutier	
Kilomètre au-delà du forfait autoroutier	
10 Jours de Gardiennage dans parc fermé - Véhicule 2T de PTAC	Prix journalier ____ € x 10 jours = _____ €
Forfait véhicule PTAC <u>égal</u> à 3,5T	

(*) A compléter par le dépanneur

MAJORATION : (*)

Préciser le taux de majoration : %

La plage Horaire : de H à H

Les jours :

Nom du Dépanneur

Date

Signature

Signature et Cachet